

Certificat de spécialisation (CS)





Objectifs

Acquérir les compétences pour être autonome dans le suivi et la gestion de l'atelier de travaux mécanisés :

- Réaliser les travaux agricoles mécanisés sur une exploitation, en respectant les règles de sécurités et environnementales
- Assurer l'entretien et la maintenance des matériels et équipements (moteur, électricité, hydraulique, transmission, pièces d'usure)
- Juger de la qualité de réalisation d'un chantier
- Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

Durée

1 an en alternance (ou en stage) à raison de 31 semaines en entreprise et 16 semaines au CFA CFPPA (5 jours de présence par semaine soit 35 heures de cours).

Formation de septembre à juin



Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir entre 16 et 30 ans (apprentissage) ou 16 à 25 ans pour un contrat de professionnalisation
- •Être demandeur d'emploi pour les 26 ans et plus
- •Être titulaire de l'un des diplômes suivant :
- -CAPA en agroéquipement ou sur la conduite de productions agricoles
- -BEPA conduite des productions agricoles
- -BPA en agroéquipement ou sur la conduite de productions agricoles
- -un diplôme de niveau 3 ou supérieur dans le secteur de l'agroéquipement ou de la conduite de productions agricoles (ex: Bac pro CGEA, BTSA ACSE, CQP agroéquipement)
- •En apprentissage : L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Coût de la formation et financement

Coût de la formation : prise en charge par l'OPCO de branche pour les apprentis De $9.30 \, \in \, \grave{a} \, 13.45 \, \in \, /$ heure selon le statut, nombreux moyens de financement :

- Congé individuel de formation (CPF),
- Contrats d'apprentissage en partenariat avec le CFA,
- Contrats de professionnalisation,
- Demandeurs d'emploi et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.

Rémunération des apprentis

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.				

Contact : cfppa.obernai@educagri.fr ou cfa.obernai@educagri.fr - 03 88 49 99 29









Formation et contenu RNCP 2303 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 01/07/2025)

La formation se déroule en Unités Capitalisables (UC). Les UC doivent être toutes validées pour obtenir le diplôme mais elles peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises à vie. La formation débute en septembre et termine en juin.

UC1 : Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurités

- •Choix du matériel et des équipements adéquats à la réalisation d'un chantier
- •Préparation du matériel et des équipements choisis (réglages, calibrage du matériel, adaptation au chantier)
- •Utilisation efficace du matériel et des équipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité (conduite sur route et sur chantier, gestes de premiers secours, optimisation du matériel)

UC2 : Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité

- •Entretien et maintenance des moteurs thermiques
- •Entretien et maintenance des transmissions
- •Entretien et maintenance des équipements hydrauliques, électriques et hydroélectriques
- •Entretien et maintenance des pièces d'usure et des éléments mécano-soudés
- •Soudage, perçage, meulage, ajustage ...

UC3 : Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

- •Utilisation des documents de suivi (fiches de chantier, carnets de champ, carnets d'entretien)
- •Gestion de l'approvisionnement en produits consommables, pièces détachées et outillages
- •Mise en place d'un calendrier d'intervention et d'entretien des matériels et équipements

Evaluation: Chaque UC est validée par des épreuves pratiques et orales terminales.

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement (pour éviter les ruptures de contrats et les erreurs d'orientation), individualisation éventuelle des parcours. Un avis sur votre projet vous sera communiqué afin de vous aider dans votre orientation. Par ailleurs, en cas de besoin, un dispositif de soutien sera proposé spécifiquement aux jeunes en difficulté.

Modalités pédagogiques: Formation alliant théorie et pratique permettant de développer ses compétences professionnelles. Visites pédagogiques. Certaines parties de modules pourraient être suivies en e-learning. Certaines parties de modules pourraient être suivies en e-learning.

Personnes en situation de handicap : Etablissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

Débouchés et poursuites professionnelles

Suite à un CS «TMA», la vocation première est l'insertion professionnelle comme ouvrier qualifié spécialisé conducteur d'engins agricoles que ce soit au sein d'une exploitation agricole, dans une entreprise de travaux agricoles ou d'une CUMA. Une poursuite est envisageable en BTS dans le domaine de l'agro-équipement.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...







Contact: cfppa.obernai@educagri.fr ou cfa.obernai@educagri.fr- 03 88 49 99 29





www.cfa-agricole67.com/